



## **Extinction en coeur de nuit de l'éclairage public**

A compter du 1er juillet 2022, l'agglomération expérimente l'extinction de l'éclairage public de 1h15 à 4h45.



La communauté d'agglomération est engagée depuis 2020 sur un ambitieux contrat à performance énergétique. Le passage progressif et programmé en LED ou équivalents de l'ensemble des 27 262 points lumineux permettra de diminuer la consommation énergétique de son parc d'éclairage public à minima de 45% d'ici 2028.

À partir du 1er juillet 2022, Val Parisis va passer un cap : en accord avec l'ensemble des maires concernés, il a été décidé une expérimentation d'extinction totale de l'éclairage public entre 1h15 et 4h45. L'agglomération veillera ainsi à minimiser fortement ses consommations énergétiques sans laisser de côté l'aspect sécuritaire. L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques de la communauté d'agglomération : en 2021, la facture s'élevait à 1,98 million. La flambée actuelle des tarifs de l'énergie avec une hausse du prix

du kWh frappe Val Parisis qui ne bénéficie pas, tout comme les autres collectivités, du bouclier tarifaire appliqué aux particuliers. Une coupure nocturne de 3h30 va permettre de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 26%. Cette mesure traduit également l'ambition environnementale de Val Parisis visant la réduction de l'impact de son parc lumineux sur la biodiversité nocturne.

Enfin, en termes de sécurité, le réseau de vidéoprotection urbaine géré lui aussi par la communauté d'agglomération continuera pour sa part à fonctionner 24h/24 et 7 jours sur 7 afin que les services de secours et de police puissent intervenir rapidement sur tout type d'incident ou d'accident.

L'éclairage public est une compétence facultative que la communauté d'agglomération exerce sur 11 communes de son périmètre d'intervention. Elle y gère les signalisations tricolores, les armoires de signalisations lumineuses tricolores, les points lumineux et les armoires d'éclairage public.

Contact

### **Communauté d'agglomération Val Parisis**

271, chaussée Jules César

95250 Beauchamp

Tél: 01 30 26 39 41

[www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)

Document(s)

[Arrêté temporaire extinction éclairage public entre 1h15 et 4h45](#)

Liens utiles

[Informations agglo](#)